



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
25) SIRESCO
A/ Dénomination et statuts - Modification

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231027-DEL20231019_25A-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 25

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 25

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme PIERON, Adjointe au Maire.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
25) SIRESCO
A/ Dénomination et statuts - Modification

LE CONSEIL,

vu le Code générale des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-20, L.5212-7-1, L.5212-16 et L.5211-20,

vu l'arrêté interpréfectoral du 18 avril 2002 autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au SIRESCO,

vu l'arrêté interpréfectoral n° 09-1082 du 22.04.2009 relatif à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective SIRESCO,

vu la délibération n°2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification de ses statuts,

considérant que le projet de modification statutaire du SIRESCO a pour objet de permettre, d'une part, la transformation du Syndicat en un « syndicat » à la carte, et, d'autre part, la modification de la dénomination du syndicat,

considérant que cette modification n'implique ni le transfert ni la restitution de compétences,

considérant que ces modifications impliquent également d'adapter le fonctionnement du Comité syndical,

considérant que les modifications des statuts du SIRESCO impliquent de disposer de l'accord à la majorité qualifiée de ses communes membres,

considérant que le Syndicat a transmis à la Commune, dans la perspective d'obtenir un arrêté interpréfectoral portant sur la modification statutaire du SIRESCO au 1^{er} janvier 2024, une délibération pour la consulter sur cette modification,

considérant que cette modification invite également la commune à rappeler les compétences qu'elle a transférées au syndicat.

vu le projet de statuts, ci-annexés,

DELIBERE
Adopté à la majorité

par 38 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les statuts modifiés du SIRESCO tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la commune a déjà transféré la compétence obligatoire mentionnée à l'article 4-2 des statuts ainsi que les compétences suivantes mentionnées à son article 4-3 :

- la fourniture de repas aux personnes âgées (fabrication des repas et leur livraison sauf pour la livraison des repas du portage à domicile) ;
- la fourniture de repas, de collations, de matières premières et de denrées alimentaires aux établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les établissements : toutes les écoles d'Ivry (selon le tableau joint) et 3 crèches depuis cet été en 2023.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera notifiée aux Préfets de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, du Val d'Oise et de l'Oise afin que soit pris un arrêté fixant les nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2024, sous réserve des conditions d'approbation visées à l'article L.5211-20 et L.5211-7-1 du CGCT.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 27 OCT. 2023